

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250924-2025_09_66-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250924-2025_09_66-DE

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2023	Exercice 2024
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	10 565	10 223
	Nombre d'abonnés	abo	6 512	6 588
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	3,96	3,72
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	100
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	100
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	70	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	65,1	64,3
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,45	0,45
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	94,6	97,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	6,86	8,06
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abo	48,22	40,07

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable pour l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 30 SEP. 2025
- L'affichage le : 30 SEP. 2025

30 SEP. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr